



GEMENG
**rousper
mompech**

Rosport, le 11 mars 2022

Personne de référence : Patrick Heinen
Tél : +352 73 00 66 - 208
E-mail : patrick.heinen@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/22/0171

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Madame Brigitte Henx vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour l'installation d'une station d'épuration individuelle à Born.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 14 mars 2022 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG
**rousper
mompech**